



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-253

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour déménagement,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par madame VACQUE et monsieur LAFOUINTE,  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement n°28, Bd. Jean JAURES à Cuxac d'Aude,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules liés au déménagement est autorisé sur deux emplacement de stationnement à proximité immédiate du 28, boulevard Jean JAURES du vendredi 22 septembre au 07 octobre 2023 de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au n°28, boulevard Jean JAURES sur l'emplacement prévu pour le stationnement des véhicules de déménagement.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera sanctionnée en fonction des règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 22 septembre 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

